

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018

OBJET : Commune de Trets - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence eau -assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018 avec la commune de Trets, ramenant la subvention globale à 11.744.377 € sur une dépense subventionnable totale de 19.573.961 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport, suite au transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- d'allouer à la commune de Trets, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 4.514.163 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2014/2018 sur une dépense subventionnable de 7.504.517 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'acter le transfert de l'aide financière allouée à la commune de Trets pour le programme de réfection des réseaux d'assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, soit une subvention globale de 340.698 € sur une dépense subventionnable totale de 567.830 € HT et d'allouer les subventions correspondantes, conformément à l'annexe 2 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Trets la convention de partenariat, avenant n° 3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité
Madame VASSAL et Monsieur FERAUD
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée